

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 février 2017

Objet : RS - Création de postes au titre de l'année 2017

• date de convocation le 03 février 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 67

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoaz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Hubert Marechal
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Henri Dupassieux à Jean-Benoît Cerino - de Philippe Gamen à Marie Perrier - de Bernard Januel à Jérôme Esquevin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Benoît Perrotton à Philippe Bard - de Dominique Pommat à Gérard Marcucci - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 3

François Blanc - Stéphane Bochet - Claudette Levrot-Virot

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 09 février 2017

délibération n° 068-17 C

objet **RS - Création de postes au titre de l'année 2017**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, propose au Conseil communautaire d'approuver les demandes suivantes :

- création d'un poste permanent d'attaché territorial à la direction du développement local urbain afin d'assurer l'animation d'attaché des « maisons de projet » qui doivent être créées dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ce poste pourra être pourvu par un contractuel sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour une durée d'un an renouvelable, au regard de la durée du projet et du financement correspondant apporté par l'ANRU,
- création d'un poste permanent d'attaché territorial à la direction des finances pour assurer le pilotage de la programmation pluriannuelle,
- création d'un poste permanent d'ingénieur principal à la direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'espace rural afin d'assurer la responsabilité du service autorisations du droit des sols. Le coût de ce poste est intégré dans la facturation aux communes adhérentes,
- création d'un poste permanent d'attaché territorial à la direction du développement économique pour l'intégration d'un agent déjà en poste suite aux départs de deux agents au sein de cette direction,
- création d'un poste permanent de rédacteur à la direction générale des services pour permettre la nomination d'un agent suite à réussite à concours,
- renouvellement d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à la direction de l'urbanisme, de l'habitat et de l'espace rural lié à une mission d'un an de poursuite de la mise en œuvre de la charte forestière. Cette création de poste est sans incidence budgétaire nouvelle par rapport à 2016,
- création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint au 1^{er} janvier 2017. Ce poste existait dans l'organisation de Chambéry métropole avant le 1^{er} janvier 2017. Il n'avait pas été intégré lors de l'adoption des tableaux des effectifs de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au 1^{er} janvier 2017,
- création d'un poste permanent d'administrateur à la direction générale des services pour permettre le recrutement du futur directeur général des services jusqu'à la libération du poste de l'actuel directeur général des services,
- création d'un poste pour le recrutement d'un agent d'entretien dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, rattaché à la direction du développement touristique et des grands équipements d'agglomération.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations, la structuration des cadres d'emplois d'adjoint administratif et d'adjoint technique est modifiée. Il convient de mettre en adéquation le tableau des effectifs.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 019-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017,

Vu les crédits prévus au budget 2017, chapitre 012,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création et le renouvellement des postes suivants pour l'année 2017 :

- création de postes permanents :

Direction	Nombre	Grade	Date d'effet
Direction du développement local urbain	1	Attaché	01/03/2017
Direction des finances	1	Attaché	
Direction de l'urbanisme	1	Ingénieur principal	
Direction du développement économique	1	Attaché	
Direction générale des services	1	Administrateur	
	1	Rédacteur	

- renouvellement d'un poste lié à une mission d'un an sans incidence budgétaire nouvelle par rapport à 2016 :

Direction	Nombre	Grade	Date d'effet
Direction de l'urbanisme	1	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01/07/2017

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les contrats à intervenir,

Article 3 : arrête, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit :

Grades ou emplois	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont Temps non complet
Directeur général des services		1	
Directeur général adjoint		1	
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur hors classe		2	
Administrateur		1	
Directeur	A	7	
Attaché principal		8	
Attaché		36	
Rédacteur principal de 1ère classe		6	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	14	
Rédacteur		11	
Adjoint administratif principal de 1ère classe		6	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	35	
Adjoint administratif		19	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef hors classe		1	
Ingénieur en chef	A	4	
Ingénieur principal		23	
Ingénieur		14	
Technicien principal de 1ère classe		22	
Technicien principal de 2ème classe	B	22	1 TNC 50%
Technicien		12	
Agent de maîtrise principal		11	
Agent de maîtrise		26	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	47	
Adjoint technique principal de 2ème classe		58	
Adjoint technique		80	1 TNC 50%
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Technicien paramédical classe supérieure	B	1	
FILIERE SPORTIVE			
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe		2	
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe	B	8	
Educateur des activités physiques et sportives		9	1 TNC 50%
FILIERE CULTURELLE			
Attaché de conservation du patrimoine et des bibliothèques	A	1	
Total		487	

NC : temps non complet

Article 4 : crée un poste pour le recrutement d'un agent dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 1^{er} février 2017.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 068-17 C

Objet de l'acte : RS - Création de postes au titre de l'année 2017

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la
F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 09 février 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170209-lmc1H19038H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19038H1

Date de transmission en Préfecture : 20 février 2017

Date de réception en Préfecture : 20 février 2017